

FCP CEA MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 468.250, un actif net de D : 465.744 et un déficit de D : 25.458 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 3 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés.

Opinion

4. A notre avis, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la « SIMPAR » représentent, à la clôture de l'exercice, 10.35% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, autres que celle qui a été développée dans le paragraphe 3 ci-avant, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>457 969</u>	<u>615 310</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		457 969	615 310
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 591</u>	<u>21 386</u>
Placements monétaires	5	1 591	21 386
Créances d'exploitation	6	<u>8 690</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>468 250</u>	<u>636 696</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	1 960	12 152
Autres créditeurs divers	8	546	554
TOTAL PASSIF		<u>2 506</u>	<u>12 706</u>
ACTIF NET			
Capital	13	461 854	625 265
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 890	(1 275)
ACTIF NET		<u>465 744</u>	<u>623 990</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>468 250</u>	<u>636 696</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	16 127	10 411
Dividendes		16 127	10 411
Revenus des placements monétaires	10	573	780
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 700	11 191
Charges de gestion des placements	11	(10 826)	(11 678)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 874	(487)
Autres charges	12	(598)	(658)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 276	(1 145)
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 386)	(130)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 890	(1 275)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 386	130
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(29 756)	(80 199)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		5 278	98 007
Frais de négociation		(6 256)	(6 334)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(25 458)	10 329

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2013	<i>Année</i> 2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(25 458)	10 329
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	5 276	(1 145)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(29 756)	(80 199)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 278	98 007
Frais de négociation de titres	(6 256)	(6 334)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(132 788)	131 872
Souscriptions		
- Capital	228 080	211 726
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 131)	18 410
- Régularisation des sommes distribuables	1 068	(328)
Rachats		
- Capital	(367 185)	(85 838)
- Régularisation des sommes non distribuables	9 834	(12 296)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 454)	198
VARIATION DE L'ACTIF NET	(158 246)	142 201
ACTIF NET		
En début de période	623 990	481 789
En fin de période	465 744	623 990
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	4 877	3 868
En fin de période	3 792	4 877
VALEUR LIQUIDATIVE	122,823	127,946
TAUX DE RENDEMENT	(4,00%)	2,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé le 31 décembre 2008 à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 04 Mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 457.969 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		543 113	457 969	98,33%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	543 113	457 969	98,33%
AMS	1 700	12 517	11 205	2,41%
ASSAD	3 336	26 448	23 255	4,99%
ASSURANCE SALIM	350	11 239	8 051	1,73%
ASTREE	110	8 924	5 672	1,22%
ATTIJARI LEASING	600	24 968	14 994	3,22%
BNA	3 750	37 738	29 141	6,26%
BIAT	300	20 008	18 060	3,88%
EL WIFEK LEASING	1 000	12 949	12 946	2,78%
EURO CYCLES	1 000	9 048	9 212	1,98%
HEXABYTE	900	9 307	9 720	2,09%
LES CIMENTS DE BIZERTE	3 001	23 502	18 588	3,99%
MAGASIN GENERAL	1 500	49 480	43 696	9,38%
MONOPRIX	1 700	47 524	39 911	8,57%
NEX BODY LINE	1 054	7 890	7 176	1,54%
PGH	6 000	41 725	31 236	6,71%
SAH	145	1 356	1 356	0,29%
SERVICOM	600	14 717	13 380	2,87%
SIMPAR	779	50 826	48 183	10,35%
SOTETEL	3 650	15 016	13 071	2,81%
SOTRAPIL	1 500	15 885	13 905	2,99%
SOTUVER	4 500	34 508	29 718	6,38%
STAR	79	11 366	11 494	2,47%
TELNET HOLDING	3 710	29 811	21 269	4,57%
TUNIS RE	2 500	26 361	22 730	4,88%
TOTAL		543 113	457 969	98,33%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	670 698	(55 388)	615 310	-
Acquisitions de l'exercice				
Actions	1 089 299		1 089 299	
Cessions de l'exercice				
Actions	(1 216 884)		(1 216 884)	5 278
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuille titres		(29 756)	(29 756)	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	543 113	(85 144)	457 969	5 278

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 1.591 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	1 479	1 591	0,34%
TOTAL	1 479	1 591	0,34%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 8.690 contre un solde nul au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Vente de titres à encaisser	8 690	-
Total	<u>8 690</u>	<u>-</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 1.960 , contre D : 12.152 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	1 811	2 354
Rémunération du dépositaire	149	196
Achat de titres à décaisser	-	9 602
Total	<u>1 960</u>	<u>12 152</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 546 , contre D : 554 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance du CMF	41	54
Retenues à la source	89	128
Autres	416	372
Total	<u>546</u>	<u>554</u>

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 16.127 contre D : 10.411 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Année 2013	Année 2012
<u>Dividendes</u>		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	16 127	10 411
TOTAL	16 127	10 411

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 573 , contre D : 780 au 31 décembre 2012 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à D :10.826 , contre D : 11.678 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	8 463	9 315
Rémunération du dépositaire	2 363	2 363
Total	<u>10 826</u>	<u>11 678</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 598 , contre D : 658 au 31 décembre 2012 , et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	625 265
Nombre de parts	4 877
Nombre de copropriétaires	53

Souscriptions réalisées

Montant	228 080
Nombre de parts émises	1 779
Nombre de copropriétaires nouveaux	19

Rachats effectués

Montant	(367 185)
Nombre de parts rachetées	(2 864)
Nombre de copropriétaires sortants	(20)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(29 756)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	5 278
Régularisation des sommes non distribuables	7 419
Frais de négociation	(6 256)
Résultat incorporé à la V.L	(1 275)
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	284

Capital au 31-12-2013

Montant	461 854
Nombre de parts	3 792
Nombre de copropriétaires	52

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	4,404	2,295	1,229	2,098	2,679
Charges de gestion des placements	(2,855)	(2,395)	(1,394)	(2,259)	(0,898)
Revenus net des placements	1,549	(0,100)	0,165	(0,161)	1,781
Autres charges	(0,158)	(0,135)	(0,078)	(0,109)	(0,061)
Résultat d'exploitation (1)	1,391	(0,235)	0,243	(0,270)	1,720
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,366)	(0,027)	0,035	0,215	0,207
Sommes distribuables de l'exercice	1,026	(0,261)	0,207	(0,055)	1,927
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(7,847)	(16,444)	(2,037)	14,442	5,447
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,392	20,096	2,360	3,829	(1,588)
Frais de négociation	(1,650)	(1,299)	(0,701)	(0,530)	(0,588)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(8,105)	2,353	(0,378)	17,741	3,271
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(6,714)	2,118	(0,621)	17,471	4,991
Résultat non distribuable de l'exercice	(8,105)	2,353	(0,378)	17,741	3,271
Régularisation du résultat non distribuable	1,956	1,296	(1,838)	3,852	0,246
Sommes non distribuables de l'exercice	(6,148)	3,649	(2,216)	21,593	3,517
Valeur liquidative	122,823	127,946	124,558	126,981	105,444
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,28%	1,90%	1,11%	1,94%	0,87%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,11%	0,06%	0,09%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,82%	(0,21%)	(0,16%)	(0,05%)	1,87%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.